



ARRÊTÉ N°ADMI-2026-063

Arrêté portant relance de la procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon.

En application des articles L. 2223-17 et R.2223-12 à R. 2223-15 du Code Général des collectivités Territoriales,

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouvent ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal,

Arrête

Le Maire de la commune de Yenne, informe les descendants ou successeurs à l'ouverture de la procédure de reprise de concessions funéraire en état d'abandon.

Liste des concessions en état d'abandon :

Emplacement N° de la concession	Concessionnaire	Date d'établissement de la concession
Ancien cimetière – Carré A 6	Madame Louise ROTH née COTTAREL	Inconnue
Ancien cimetière – Carré B 61	Madame Anthelmine POUCHOY	Inconnue
Ancien cimetière – Carré B 62	Monsieur Antoine REYNOUD	Inconnue
Ancien Cimetière – Carré B 66	Inconnu	Inconnue
Ancien cimetière – Carré B 106	Madame Anthelmette PACCOUD veuve MICHAUD	Inconnue
Ancien cimetière – Carré B 109	Monsieur Emile DE GRUFFY	Inconnue
Ancien cimetière – Carré B 111	Inconnu	Inconnue
Ancien cimetière – Carré B 123	Inconnu	Inconnue
Ancien cimetière – Carré C 53	Inconnu	Inconnue
Ancien cimetière – Carré C 55	Monsieur Noël MORET	Inconnue
Ancien cimetière – Carré C 56	Inconnu	Inconnue
Ancien cimetière – Carré C 115	Madame Elise FRACHON	Inconnue
Ancien Cimetière – Carré C 116	Inconnu	Inconnue
Ancien cimetière – Carré C 133	Inconnu	Inconnue
Ancien cimetière – Carré D 59	Inconnu	Inconnue
Ancien cimetière – Carré D 114	Inconnu	Inconnue
Ancien cimetière – Pourtour 25	Monsieur Athos COCCHI	Inconnue
Ancien cimetière – Pourtour 27	Inconnu	Inconnue
Ancien cimetière – Pourtour 31	Inconnu	Inconnue

Ancien cimetière – Pourtour 79	Inconnu	Inconnue
Ancien cimetière – Pourtour 103	Inconnu	Inconnue
Nouveau cimetière – Carré EST 41	Inconnu	Inconnue
Nouveau cimetière – Carré EST 42	Madame Germaine BICK	Inconnue

Article 1 : Il sera procédé dans ledit cimetière, le 4 mai 2025 à 11h15, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouve les concessions ci-dessus désignées.

Article 2 : La famille est invitée à se présenter sur place ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Yenne, le 03 avril 2026.

François MOIROU,
Maire.

